

FORMATION ADULTES



METTRE EN ŒUVRE UNE ACTIVITÉ DE PENSION ÉQUINE DANS L'ENTREPRISE AGRICOLE

FORMATION COURTE

Formation certifiante



105 heures de cours



70 heures en entreprise



Entrées en formation permanentes



MÉTIERS PRÉPARÉS

Gérant d'une activité de pension équine en activité principale ou en activité complémentaire.

Activités : Accueil d'un équidé pensionnaire, conduite du quotidien de la pension, choix des équipements, administratif de la pension.

Environnement : activité physique, pratique régulière nécessaire, contact avec les chevaux, amplitude de travail forte, travail week-end et jours fériés

OBJECTIFS

L'UCARE " Mettre en œuvre une prestation de pension équine" est un bloc de compétences "Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole", diplôme d'état de niveau 4, certification relevant du Ministère de l'Agriculture.

Ce bloc de compétences vise à former des personnes en capacité d'assurer la gestion d'une pension équine en activité principale ou complémentaire de l'exploitation agricole en assurant les activités suivantes:

- Assurer les prestations (alimentation, soin, travail, ...) définies dans le contrat de pension
- Accueillir un nouvel équidé dans la pension.
- Assurer la relation client.
- Suivre la facturation des pensions et différents services utilisés par les propriétaires.
- Gérer les relations conflictuelles entre les différents propriétaires de chevaux en pension

INSCRIPTION

Prendre contact avec le CFPPA qui réalisera un entretien de positionnement et vous enverra le dossier d'inscription le cas échéant. Les délais d'accès à l'action varient en fonction du financement.



FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation (jusqu'à 1212.75€) peut être pris en charge en partie par votre Compte Personnel de Formation ; la Région ; le Pôle Emploi; l'AGEFIPH ; votre Employeur. La rémunération éventuelle dépend de votre situation.

Se référer aux Conditions Générales de Vente.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant un projet de développement d'écurie de propriétaires

Un référent handicap est à votre disposition

CONTENUS PRINCIPAUX

La formation est composée de 4 modules s'articulant autour de la capacité du bloc de compétence correspondant à l'UCARE 6 "Mettre en œuvre une prestation de pension équine dans l'entreprise agricole"

Les différents modules abordent les thèmes suivants :

- Les installations :

Bâtiments (plan de masse, choix des matériaux) / Aménagements intérieurs / Aménagements extérieurs / Aménagements des aires de travail / Aménagements des annexes (sellerie, club house, stockage...)

- Les différentes prestations

Pension simple (box et/ou pré) / Pension travail / Pension retraite/convalescence

- La gestion de l'écurie

Gérer l'alimentation des équidés / Assurer le suivi sanitaire des équidés / Organiser le travail sur la structure

- Les indicateurs technico-économiques de l'activité pension

Identification des différentes activités équines / Concept de coût appliqué en équin / Coût d'un cheval / Coût d'une pension

DUREE DE LA FORMATION

La formation comprend 105 heures en Centre et 70 heures en entreprise comprenant une activité de pension équine.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Cette UCARE s'obtient en se présentant et en réussissant l'évaluation de la situation professionnelle « Mettre en œuvre une prestation de pension équine sur l'exploitation agricole »

- Cette UCARE a une validité de 5 ans par rapport à l'obtention du diplôme.

Possibilité de poursuite d'études par un BP REA en suivant les autres blocs de compétences liés au diplôme.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation a lieu à Bar-le-Duc, en formation ouverte et à distance, via la plateforme de téléenseignement "moodle-cfppa-meuse.educagri.fr"

La formation comprend éventuellement 3 regroupements à Bar Le Duc, pour les séances de démarrage, de remédiation et d'évaluation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir un projet de développement d'une structure de pension équine.

Pour suivre la formation : aucun diplôme ou expérience professionnelle demandés .

Pour s'inscrire au bloc de compétences :

Être âgé de 18 ans minimum (sauf contrat de professionnalisation) ;

Être titulaire d'un CAP ou BEP ou diplôme équivalent ou supérieur et d'une année d'activité professionnelle ;

Ou pour les personnes non titulaires d'un niveau 3 (BEP, CAP), justifier d'une année d'activité professionnelle dans le domaine agricole ou 3 ans dans un autre secteur d'activité.

EPL Agro de la Meuse

CFPPA - Formation adultes

CS 40249

55006 BAR-LE-DUC



Contactez le responsable de formation :

 03.29.79.64.81

 CFPPA Meuse

 CFPPA de la Meuse

 cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

Certification :

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la forêt

RNCP 38093BC06

Publication du 13/10/23